

Règlements du studio de danse

- **Portez des souliers d'intérieur propres dans le studio.** Les souliers souillés doivent être laissés à l'entrée.
- **À moins d'une permission de l'ÉdG, n'utilisez pas l'équipement de l'école.** (Matériel de cours, incluant les chaises pliantes)
- **Si vous avez besoin du système de son, assurez-vous d'en connaître le fonctionnement et d'avoir l'autorisation de l'utiliser au préalable.**
- **Aucune nourriture ou boisson n'est autorisée dans le studio, à part une gourde d'eau avec couvercle.** Mangez ou buvez à l'extérieur du studio pour garder le plancher propre.
- **Évitez de mâcher de la gomme dans le studio.**
- **Évitez de toucher aux miroirs du studio.**
- **Respectez l'espace.** Les utilisateurs doivent prendre soin du studio et de l'équipement et respecter la propreté de l'espace.
- **Respectez l'horaire d'utilisation.** Les cours commencent et se terminent à l'heure prévue. Les participants doivent arriver à l'heure et être prêts à commencer le cours. Les responsables d'activités doivent terminer les cours et libérer le studio à l'heure prévue afin de faciliter les battements entre les activités.
- **Les utilisateurs autonomes sont responsables de leur propre sécurité en studio.** Si l'utilisateur est mineur, ses parents demeurent responsables de l'enfant durant sa période de location.
- **Les organismes sont responsables de leurs participants durant les périodes de location.** Un certificat d'assurance sera demandé.
- **Attitude positive et respect des autres.** L'école de danse souhaite promouvoir un environnement positif et respectueux pour tous les élèves, les utilisateurs et le personnel. En cas de problème, référez-vous directement à votre personne ressource.

Andrée-Anne Giasson : 581-887-2227

Gabrielle Coulter: 581-887-1470